

## Campagne d'emplois 2024 - Additif

### Le conseil d'administration

*Vu le Code général de la fonction publique ;  
Vu le Code de l'éducation ;  
Vu la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, dite « loi LRU » ;  
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;  
Vu la délibération n° 2023-075 du Conseil d'Administration de l'UBS en date du 07/11/2023 approuvant la campagne d'emplois 2024 ;  
Vu l'avis rendu par le Comité Social d'Administration réuni lors de sa séance du 22 janvier 2023 ;  
Vu la délibération du conseil académique plénier du 1er février 2024 relative à la qualification des postes d'enseignants-chercheurs dans le cadre de l'additif à la campagne d'emplois 2024 ;*

Suite à l'approbation de la campagne d'emplois 2024 par le Conseil d'Administration en date du 07/11/2023, un additif à la campagne d'emplois 2024 est proposé afin de tenir compte d'une nouvelle procédure de campagne de mobilité interne à destination des enseignants-chercheurs titulaires et des aléas de gestion intervenus depuis cette date.

### Concernant les enseignants-chercheurs

Une campagne de mobilité interne a été proposée aux enseignants-chercheurs titulaires en amont de la publication des postes. Au regard des avis émis par les directeurs et directrices des composantes et laboratoires d'origine et d'accueil, puis par le Conseil Académique restreint réuni en date du 21/12/2023, la Présidente de l'UBS a décidé de répondre favorablement à 3 demandes de mobilité interne.

En conséquence, les composantes d'origine des 3 enseignants concernés se voient attribuer le poste initialement prévu dans les composantes d'accueil. Il leur appartiendra alors de réécrire le profil d'enseignement et de se charger de la composition du comité de sélection.

Par ailleurs, en référence à la note stratégique de cadrage de la campagne d'emplois, un second support de Chaire de Professeur Junior (CPJ) est demandé.

### Concernant les personnels BIATSS

- Demande de publication d'un poste susceptible d'être vacant à la rentrée au sein du Service Commun de Documentation ;
- Deux demandes de cédésation 2024, conformément à la politique menée par l'établissement en la matière.

### Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'additif à la campagne d'emplois 2024.

### Documents en annexes :

- PJ1 : Tableau Enseignants
- PJ2 : Tableau BIATSS

<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	22
<i>Membres en exercice :</i>	28	<i>Pour :</i>	22
<i>Membres présents :</i>	13	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	9	<i>Abstentions :</i>	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 13 février 2024

